

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION
Téléphone No 46 Comptes de Chèques postaux No II c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.—, 6 mois Fr. 4.50. 3 mois Fr. 2.50. Etranger un an Fr. 20.—
ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.
Règle des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

Au sujet des réparations

(Correspondance particulière)

Etre trop pressé est souvent la source des plus graves erreurs. L'Allemagne a commis pareille faute lors du fameux «Anschluss». Elle l'a commise aussi en déclarant trop hâtivement qu'elle ne pouvait ni ne voulait plus rien payer en fait de réparations.

Dès lors, même l'Italie a vu avec inquiétude l'heure où l'Allemagne ne payera plus. C'est pourquoi elle exprime l'espoir que la conférence de Lausanne, fixée pour le mois de juin prochain, permettra enfin de régler de graves problèmes dont dépend l'avenir financier et économique de toute l'Europe. Ainsi, la pression des réparations a contraint l'Allemagne à rationaliser son industrie, à moderniser son outillage, à réduire au minimum le coût de la production. Or, cette formidable machine montée en vue de l'exportation a besoin de fonctionner. Au moment où les réparations cesseront, on peut craindre que les exportations allemandes ne créent de nouveaux déséquilibres.

A cet égard, l'on ne saurait méconnaître l'importance de l'accord intervenu entre les gouvernements de Londres et de Paris sur la procédure et le programme de la conférence de Lausanne, et de l'adhésion donnée par les autres gouvernements intéressés au principe d'un «règlement durable» des problèmes posés par les experts du comité consultatif de Bâle. Le ministre anglais des affaires étrangères a déclaré avoir la conviction que l'accord en question peut être le début d'un grand apaisement en Europe et dans le monde. Il a même ajouté: «C'est un grand commencement.»

Par le fait que la France et l'Angleterre ont réalisé un rapprochement en vue d'une attitude commune, on peut sérieusement espérer de grands progrès dans la voie d'une solution du problème des réparations ainsi que de tant d'autres questions économiques délicates, se posant dans le monde entier.

Le gouvernement du Reich se déclare satisfait de voir que la conférence est ainsi fixée. Il compte sur un règlement durable du problème des réparations et sur un accord touchant les questions commerciales et financières. Un grand journal du centre ajoute que l'Allemagne, «saignée à blanc, ne peut plus effectuer les paiements de caractère politique qui lui ont été imposés, et que la conférence devra se hâter d'instituer un nouvel état de droit conforme à la justice et au bon sens économique». A ce point de vue, il estime même tardive la convocation de la conférence et ne saurait être rendu responsable des difficultés qui pourraient en résulter.

Ce que l'on peut espérer, c'est qu'il existe désormais un accord sérieux sur la politique à suivre à ce sujet, chacun se rendant bien compte qu'un échec entraînerait de regrettables conséquences. Il est grandement temps, en effet, de mettre un terme au gâchis financier qui sévit partout. Sait-on assez, par exemple, que même en France, l'Etat devra emprunter pour couvrir ses besoins de l'année, un minimum de dix milliards (2 milliards de francs suisses)? Ne faut-il pas trouver enfin un remède à pareille situation?

L'accord franco-britannique laisse du moins espérer une amélioration concernant tout ce qui est à l'origine de la crise générale, et aussi, par conséquent, une sérieuse détente dans la situation internationale dans le monde entier. Certes, la solution définitive du problème est encore loin d'être obtenue, mais un pas résolu dans la bonne voie n'est pas à négliger quant à ses conséquences. On peut donc, encore une fois, espérer qu'une entente générale finira par être établie.

Au mois de juin, après que tant d'épreuves électorales auront à leur tour, espérons-le du moins, éclairci la situation générale, l'on pourra mieux encore examiner toutes les questions dont il s'agit dans le rapport de Bâle, rapport qui insiste sur un ajustement de l'ensemble des dettes à la situation actuellement si troublée du monde. C'est là le seul moyen capable de rétablir une confiance sans laquelle il ne peut y avoir, ni stabilité économique, ni véritable paix suivie de tous ses bienfaits.

La solution d'ensemble que tout le monde a le droit d'espérer devra donc loyalement tenir compte de tous les intérêts et des droits de chacun. Il serait en effet souverainement injuste de décharger l'Allemagne de toutes ses obligations une fois la crise terminée. Ce serait pour les autres pays, lourdement chargés, les livrer pieds et poings liés, économiquement, à une puissance formidablement équipée et outillée pour la concurrence. Il ne faut pas que la carence allemande fasse ainsi table rase de tous les droits existants. A cet égard une entente entre Londres et Paris paraît une garantie formelle pour le bien général et la paix du monde. Et nous ne sommes pas de ceux qui regretteraient la décision des Etats-Unis: Les milieux autorisés déclarent en effet que Washington persiste dans son attitude antérieure, avant l'ajournement de la conférence de Lausanne; et qui con-

siste à refuser de prendre part à cette conférence étant donné qu'il s'agit là d'un problème exclusivement européen.

Oui, laissons l'Europe arriver, par une entente franche et loyale entre tous ses différents peuples, à un redressement financier et économique sérieux. Semblable Europe, unie et pacifiée, serait une fois de plus à la tête de la plus belle, de la plus féconde des civilisations!
Alexandre Ghika.

Lecollierde la reine

L'une des plus curieuses attractions du cinéma est l'évocation à l'écran du fameux épisode historique traité jadis avec une brillante fantaisie par Alexandre Dumas père et remis au point de la vérité historique par M. Funck-Brentano. Rappelons-en les héros et les héroïnes.

Grand Seigneur, prince de l'Eglise, académicien, le cardinal Louis de Rohan était dévoré d'ambition et n'aspirait à rien moins qu'à devenir, sous le règne de Louis XVI, l'émule d'un Richelieu ou d'un Mazarin. Mais il n'en avait pas l'étoffe. Etant ambassadeur de France à Vienne, il avait eu la maladresse de froisser gravement l'impératrice Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette. Celle-ci, mise au courant de son attitude, s'en était montrée naturellement fort indignée et sous divers prétextes, avait toujours refusé de recevoir le cardinal, lors de son retour en France. L'ambitieux n'avait, pourtant, qu'un désir: rentrer en grâce auprès d'elle et, par elle, conquérir la haute situation, objet de sa convoitise. Malheureusement, soit qu'il ne fût pas un «héros d'esprit», soit qu'il fût hypnotisé par son idée fixe, il se laissa duper par une intrigante. «On aurait jeté de l'esprit par les fenêtres — a écrit Fleury dans ses mémoires — qu'il n'aurait pas su tendre son chapeau rouge pour en ramasser. Il semblait faire la quête pour être trompé...» La comtesse de La Motte lui fit donc croire qu'il avait un excellent moyen de recouvrer la faveur de la reine: c'était de l'aider à entrer en possession d'un collier de diamants que les joailliers Böhmner et Bassege lui avaient déjà présenté, mais qu'elle n'avait pas osé acquiescer, en raison de son prix élevé (un million six cents mille livres). D'ailleurs, ajoutait la tentatrice, la reine se proposait de faire des économies et si quelqu'un de sûr et de dévoué l'aidait à se procurer le bijou, elle ne manquerait pas de s'en montrer chaudement reconnaissante. Le naïf cardinal tomba dans le piège. Il acheta le collier et le remit à la comtesse, qui devait le remettre à Marie-Antoinette. Mais il n'arriva jamais à destination, pour la bonne raison que la comtesse de La Motte, du jour où elle l'eut entre les mains, s'empressa de le démonter et d'en faire négocier les diamants en détail, à Paris d'abord ensuite à l'étranger. Sur ces entrefaites, le cardinal, qui avait pris des engagements avec les joailliers, ne put y faire honneur. Ceux-ci pris de soupçon, se renseignèrent à la cour, et y acquirent la conviction qu'ils avaient été victime d'une audacieuse escroquerie. Ils portèrent plainte et la reine, la première, demanda qu'un procès fût instruit pour confondre les coupables et pour faire proclamer son innocence. Mais le verdict du Parlement, s'il la mettait en effet hors de cause, devait lui apporter néanmoins une désillusion cruelle. Car le cardinal de Rohan, qui avait spéculé sur son honneur de femme, était acquitté. Chose plus grave: le prestige de la noblesse, du clergé, de la royauté même avait subi, dans cet étalage de mœurs corrompues, une grave atteinte. Et Mirabeau pouvait dire, peu après, que le procès du collier avait été le prélude de la Révolution.

La principale coupable, Jeanne de Valois de Saint-Rémy, comtesse de La Motte, avait été condamnée «à être fouettée nue par le bourreau, marquée sur les épaules de la lettre V (voleuse), enfermée à la Salpêtrière pour le reste de ces jours, et à voir tous ses biens confisqués».

Le jour où elle dut subir son supplice, elle fut prise d'une rage folle. Elle se défendit contre le bourreau, des pieds, des mains et des dents. Ayant reçu les premiers coups de verges, elle réussit à se dégager des robustes poignes qui l'étreignaient et elle se roula à terre, les yeux injectés de sang, la bouche hideusement grimaçant. Quand on voulut lui appliquer la lettre V sur l'épaule, elle se défendit avec tant de force que le fer brillant la marqua non à l'épaule, mais au sein et qu'elle se traîna encore sur le sol, où elle finit par s'évanouir, non sans avoir mordu la main du bourreau jusqu'au sang.

A la Salpêtrière, Mme de La Motte fut d'abord l'objet d'une vive curiosité. Les dames de la cour employaient mille subterfuges pour l'apercevoir dans sa prison. Mais, comme elle portait le même costume que les autres prisonnières, il était difficile de la distinguer. Une dame de haut parage osa s'en plaindre à la supérieure des religieuses chargées de sa garde:

— Mais pourquoi ne voulez-vous pas me la laisser voir?

— Parce qu'elle n'y est pas condamnée, Madame! répondit finement la supérieure.

Quelques mois après, on fit courir le bruit dans Paris que la comtesse de La Motte était devenue dans sa prison d'une sagesse exemplaire et qu'elle s'efforçait, par sa piété et sa résignation, toutes les autres détenues. Mais c'était une feinte. Dès qu'on eut quelque peu relâché la sévérité du règlement en sa faveur, elle trouva moyen de s'évader et de fuir en Angleterre. Certains historiens disent qu'elle y mourut peu d'années après, à la suite d'une chute. D'autres lui attribuent une vie beaucoup plus longue et une mort assez mystérieuse.

Il y a peu de chose à dire de la demoiselle Leguay, surnommée Oliva, qui aspirait à être une «servante de Thalie», mais qui, en réalité, était une vulgaire courtisane, faisant commerce de ses attraits au Palais-Royal. Elle avait une vague ressemblance avec Marie-Antoinette. Et c'est ce qui avait donné l'idée à la comtesse de la Motte de l'attifer de la même façon que la reine (telle qu'elle était représentée dans le portrait de Mme Vierge-Lebrun) pour lui faire jouer le rôle de figurante dans la scène du Bosquet, où, en pleine nuit, dans le parc de Versailles, elle devait remettre une rose à l'aveugle cardinal pour lui signifier le pardon de la souveraine.

Pour atténuer ses responsabilités, la comtesse de la Motte avait fait mettre en cause Cagliostro. Il n'eut aucune peine à tirer son épingle du jeu.
Henri NICOLLE.

L'Etat du Valais gagne un procès

TRIBUNAL FEDERAL

La décision concernant l'impôt de l'Aluminium

On nous écrit de source officielle: Vendredi 19 courant, le Tribunal fédéral avait à se prononcer sur un recours de droit public que lui avait adressé la Société pour l'Industrie de l'Aluminium à Neuhausen-Chippis contre l'Etat du Valais au sujet des impôts cantonaux de 1930.

Les divergences étaient de deux sortes: les unes relatives à l'application des lois valaisannes dans le calcul des impôts de la recourante, les autres concernant la répartition des impôts entre les cantons du Valais et de Schaffhouse (double imposition intercantonale).

La première catégorie comprenait les trois points suivants: imposition de l'agio (gain réalisé à l'émission de nouvelles actions) et des tantièmes contractuels comme bénéfice d'exploitation et enfin un différend sur la proportion des amortissements qui doivent être admis par le fisc.

Sur ces trois points, l'Etat du Valais a eu pleine satisfaction.

La deuxième série de divergences concernait l'attribution à l'une ou à l'autre des souverainetés fiscales intéressées, Schaffhouse et Valais, de certains éléments du capital ou des «facteurs de production» qui interviennent pour fixer la quote-part de chaque canton dans l'imposition de la fortune et du revenu.

Si, dans cette question, le Tribunal fédéral n'a pas voulu abandonner sa jurisprudence actuelle consistant à attribuer au siège principal (donc Schaffhouse) les participations de la société, il a quand même procédé en son arrêt du 19 février 1932, à une rectification sensible entre Schaffhouse et Valais en faveur de ce dernier. Cette nouvelle répartition sera d'un effet durable pour notre canton.

La décision du Tribunal fédéral prise à l'unanimité des juges procure au canton du Valais pour les années fiscales 1930 et 1931 une plus-value de recettes d'environ francs 1,900,000 qui, espérons-le, permettra de constituer une réserve pour les années maigres en perspective.

*En buvant le
Kneipp-Kathreiner
au lait....
vous mangerez*

— la preuve: 2 tasses de Kneipp au lait (moitié lait, moitié café de malt Kneipp-Kathreiner bien chargé) sont plus nutritives que 3 œufs. C'est ce que nous apprend la science alimentaire moderne.

... et, à part ceci: ce mélange a aussi *très, très bon goût!*

Les salaires et le problème du chômage

par M. le conseiller fédéral Musy

Les salaires

La comparaison des salaires d'aujourd'hui avec ceux d'avant-guerre nous permet de constater, pour les ouvriers qualifiés et mi-qualifiés, dans les différentes industries, une augmentation qui, pour 1930, oscille entre 90 et 130% comparativement à 1913. L'industrie chimique tient le record avec 244%, avec l'alimentation et le camionnage qui dépassent tous deux 230%. Le traitement et le salaire du personnel fédéral est le 223% du traitement de 1914. Le rapprochement des chiffres-indices relatifs aux prix et aux salaires indique nettement que la majoration du salaire est très sensiblement plus élevée que l'augmentation du coût de la vie.

J'ai toujours été partisan d'une large rémunération, mais il est clair que l'intérêt de tous est de régler notre vie économique de telle sorte que l'activité industrielle reste viable. Si les usines s'arrêtent, le travail manque et c'est le chômage avec toutes ses tristes conséquences pour tous. Or, nous constatons que le niveau des salaires en Suisse dépasse sensiblement le niveau des salaires en Italie, en France et en Autriche. Nous savons aussi que plusieurs pays ont déjà procédé à des réductions assez sensibles, au cours de l'année 1931. Dans plusieurs industries, sous la pression des circonstances, une réadaptation a déjà commencé. Les graves difficultés de l'heure présente entraîneront fatalement sa généralisation et son extension au personnel des administrations publiques. Puisque des réductions atteindront fatalement des cercles importants de travailleurs, il est à souhaiter que personne n'échappe à la compression. Le bénéfice du commerçant, celui de l'industriel, le gain réalisé par les professions libérales et par l'exercice des arts et métiers, tous les traitements et salaires, tout doit être réduit. Pour qu'elle produise l'effet qu'on en attend, c'est-à-dire pour être efficace et équitable, la compression doit être générale, c'est-à-dire porter sur tout et sur chacun. La réduction du coût de la vie qui en sera la conséquence, compensera à son tour, au moins dans une certaine mesure, les pénibles réductions de salaires.

Si nous tenons compte du fait que les dépenses pour le salaire, non compris les traitements des entrepreneurs ou chefs d'exploitation, représentent dans la plupart des entreprises, le 50 et quelquefois même le 60% du prix de revient des produits exportés, on se rend compte du rôle important que joue le salaire dans l'industrie d'exportation. Il est exact que, dans certaines fabrications, par exemple dans l'industrie du coton, la fabrication du fil, le pour-cent est sensiblement inférieur à ces normes. Mais la moyenne générale peut être évaluée, pour l'ensemble des produits fabriqués, à environ 50%. Nous insistons sur la signification de cette proportion.

L'ajustement du salaire doit avoir la signification d'une réadaptation aux prix nouveaux. J'estime que l'Etat, les services publics, comme aussi, dans toute la mesure où cela reste possible, les entreprises privées devraient d'abord se borner à limiter la réduction du salaire à la diminution effective du coût de la vie qui apporte au salarié une compensation correspondante.

Le Département fédéral des finances n'a jamais envisagé de proposer au Conseil fédéral une réduction du salaire réel. Par contre, il estime qu'une réduction ayant la portée d'une réadaptation s'impose pour le personnel fédéral comme pour le personnel au service des entreprises privées. Ce ne sont pas seulement des préoccupations d'ordre financier qui dictent l'attitude du Département fédéral des finances dans cette délicate question. Il est possible, en effet, que les économies qui en résulteraient, pour les régies, profiteront peu à la Caisse fédérale. Elle serviront peut-être à faciliter certaines réductions de taxes que le public sollicite depuis longtemps. Ces mesures donneront aux administrations publiques l'occasion de s'associer totalement au mouvement général d'abaissement du coût de la vie. L'Etat a le devoir de s'abstenir, dans toute la mesure possible, de tout ce qui contribue au maintien de la vie chère. Cantons et communes devraient se résigner à réduire certains tarifs appliqués par leurs régies et le taux de certains émoluments qui renchérissent

le prix de revient. Si, pour tous les ménages privés, l'heure des compressions et des réductions a sonné, les administrations publiques, elles aussi, doivent donner le bon exemple. Une compression générale des dépenses est un devoir difficile à remplir. La diminution des possibilités fiscales de l'ensemble des contribuables impose cependant au gouvernement l'obligation d'éviter toute nouvelle charge qui aurait comme conséquence d'augmenter le coût de la vie. En 1913, le peuple suisse payait moins de 300 millions d'impôts. En 1931, il a versé au fisc, communal, cantonal et fédéral, plus d'un milliard cent millions. C'est probablement le 2% du revenu total du peuple suisse. Si administrations publiques et administrations privées, entreprises industrielles et commerciales, grandes et petites, font un effort collectif, nous réaliserons l'abaissement du niveau général des prix qui permettra probablement de ranimer notre économie.

Salaire et chômage

Les difficultés de plus en plus aiguës auxquelles se heurte notre industrie d'exportation ont paralysé totalement certaines usines et réduit considérablement l'activité de la plupart des ouvriers. Le chômage se développe avec une inquiétante rapidité. Nous comptons déjà 100,000 chômeurs, y compris les chômeurs partiels. La perte qui résulte, pour l'économie générale de ce manque à gagner, est énorme. Les dépenses que le chômage impose aux collectivités publiques sont déjà considérables.

Les crises qui se sont succédé depuis 1920 jusqu'à 1931 ont coûté à la Confédération, aux communes et aux cantons, la somme formidable de 463 millions; la caisse fédérale, à elle seule, a payé 283 millions. Comment nos finances publiques supporteront-elles une seconde saignée de pareille importance?

Le développement progressif du chômage, les graves conséquences économiques, financières, sociales et morales qui en résultent font un devoir à tous, à l'ouvrier, à l'employé, au dirigeant et au bailleur de fonds, d'unir leurs efforts pour créer de nouvelles occasions de travail. Ce serait par conséquent une profonde erreur que d'accentuer le ralentissement de notre activité industrielle par le maintien de traitements et de salaires trop élevés. Un examen attentif et impartial des circonstances de la crise allemande et française établit nettement qu'il existe une inquiétante corrélation entre les variations du chômage et celles du salaire réel. Cela ne signifie pas que le défaut d'adaptation du salaire aux prix soit seule cause du chômage. Il y en a d'autres: les marges de profit exagérées, une fiscalité écrasante, destinée à couvrir les dépenses improductives, etc. Mais il n'en reste pas moins qu'il serait vain, en période de baisse des prix, de vouloir maintenir au travail une quantité constante d'ouvriers si le taux du salaire reste inchangé.

C'est en vain qu'on oppose à la réduction des salaires les producteurs dont l'intérêt apparent est de maintenir, par le haut salaire, un pouvoir d'achat élevé. Le dogme américain suivant lequel il suffit, pour assurer le développement infini de la production, de développer la consommation par le relèvement successif du salaire a fait, aux Etats-Unis, une faillite retentissante. Même les usines Ford n'ont pas échappé à la cruelle vengeance des lois économiques qu'on ne viole jamais impunément!

Un pays qui, comme la Suisse, vit dans une large mesure de ses exportations, s'expose inéluctablement au chômage et à ses terribles conséquences, s'il n'a pas le courage d'adapter en temps utile traitements et salaires à la nouvelle situation. Le chômage qui supprime le salaire des sans-travail et impose, par l'assistance, des frais énormes aux caisses publiques, réduit davantage la puissance d'achat de l'ensemble du peuple qu'une prudente réduction des salaires. Les agriculteurs d'Allemagne et d'Autriche en ont fait la cruelle expérience. L'intérêt du producteur est donc de contribuer à la réduction du salaire par l'adaptation générale comportant la réduction des traitements et salaires.

(Extrait d'une conférence faite à Berne par M. Musy.)

Avis à nos abonnés

Nous rappelons à nos abonnés, qu'ils peuvent s'acquitter du montant de leur abonnement en utilisant le bulletin de versement que nous avons glissé dans chaque journal. Cet avis ne concerne pas les personnes qui auraient déjà payé leur abonnement par poste ou à notre guichet.

L'ADMINISTRATION.

L'enlaidissement du paysage

Qui sauvera le Valais d'un enlaidissement méthodique et savant, en le préservant des derniers raffinements de la mode et des plus flagrants outrages?

Dans la fièvre où l'on vit, rien ne sera bientôt plus respecté de ce pays dont le charme et la poésie ont séduit tant d'artistes. Sans doute, il fallait le tirer de son isolement, le relier au monde et l'ouvrir au progrès, mais sans toucher à son visage et sans en gêner l'harmonie.

Au lieu de cela, c'est à celui qui le fardera davantage et qui le modifiera le plus profondément.

Les soucis d'art sont bien les derniers de l'autorité qui doit satisfaire avant tout des appétits grossiers et des intérêts matériels. Les peupliers ne sont pas du goût de certains campagnards ou de certains automobilistes? Enlevons-les, dit-elle, et voilà les géants couchés sur le bord de la route.

Il surgirait un nouveau Ronsard qu'on lui rirait au nez de l'entendre élever la voix: « Ecoute, bûcheron, arrête un peu le bras! Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas. Ne vois-tu pas le sang lequel dégoutte à force Des nymphes qui vivaient dessous la dure écorce? »

Du sang, lui répondrait-on, où vous voyez du sang? C'est du bel et bon argent qui tombe avec les arbres.

Et le malheureux Ronsard, pour peu qu'il s'insurge encore avec indignation, serait conduit dans un asile.

Le temps n'est plus aux sentiments. Les cantonniers ont remplacé les poètes... On construit des chemins à tort et à travers, sans s'inquiéter d'éventrer la campagne ou d'amputer le canton de ses plus beaux sites.

L'essentiel est de passer le plus rapidement possible d'un point à un autre et de gagner du temps.

Tout le reste est littéraire. C'est ainsi que les Mayens de Sion seront défigurés pour les plus grands bienfaits de la circulation et que le projet insensé de construire un ascenseur au Cervin sera certainement réalisé dans l'avenir pour la gloire et l'honneur des hommes de science.

Jadis, un lac inspirait un Lamartine et il en faisait un poème immortel.

A présent, il inspire un ingénieur, et il en fait un réservoir.

Le seul attendrissement qu'on ait devant un fleuve est de penser à sa puissance hydraulique et la splendeur des vergers se résume aussitôt dans des boîtes de conserves.

Mais si ce mal est inévitable, on devrait tâcher de l'atténuer tout de même et concilier le progrès avec l'esthétique, et l'industrie avec la poésie.

Les politiciens qui n'en sont pas à un compromis près pourraient envisager celui-là. Il les changerait des autres.

Le malheur est qu'ils sont entraînés par leur fureur démagogique, et que rien ne les touche en dehors de leur campagne électorale.

Un jour cependant, dans ce temple éternel du sommeil et de l'ennui qu'est le Grand Conseil, un homme osa prononcer des mots empreints du plus pur idéalisme et dénoncer les horreurs qui flétrissaient les villages.

C'était M. Lucien Lathion qui, par un miracle extraordinaire, est tout à la fois artiste et député.

Il lut sa requête au Conseil d'Etat qui l'écouta d'une oreille attentive et lui promit d'y réfléchir. Puis la motion sur la «tôle ondulée», ainsi qu'on l'appela plaisamment, s'en vint grossir de quelques pages littéraires le fatras des rapports où foisonnent les lieux communs.

Et maintenant, le mauvais goût continue à s'implanter dans les villages.

Les toits de tôle ondulée insensiblement remplaceront ceux que l'incendie ou l'intempérie ont détruits, et ce sera la banalité désolante et définitive étalée aux yeux des promeneurs.

M. Lucien Lathion avait signalé ce danger avec une certaine amertume, en vrai Valaisan qui chérit son pays, mais devant la fabrication en série et le travail désordonné de l'heure actuelle, il restera sans doute impuissant à protéger tant de richesses qui s'effondrent.

Construire à tout prix des routes et des bisces, et des usines, on n'a vu que cela, mais ce fut souvent au détriment de la nature.

Il est évident que le Valais ne pourra pas garder toujours son caractère original et qu'il est bien obligé de sacrifier aux exigences modernes. Mais dans cette évolution rapide, inévitable et même heureuse à plus d'un point de vue, il importera de ne point toucher à ses traits essentiels et de ne point tomber dans l'américanisme.

C'est à chacun, dans sa sphère, à se livrer à ces travaux de protection, à sauvegarder le cachet d'une ville ou d'un village, à respecter un coin de terre.

A ce propos, les suggestions que fit M. le Dr. Bucher à la réunion du Heimatschutz ont toute leur valeur et mériteraient d'être prises en considération.

Suivant les échos qui nous sont parvenus de la séance, il dit l'importance et la signification de la place publique au village et montra la nécessité de l'embellir afin qu'on y soit mieux et plus profondément attaché.

Si ce sentiment délicat pouvait devenir le sentiment général, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter, et malgré le développement du progrès, on éviterait les impairs.

Il existe un vandalisme officiel plus dangereux que l'autre et plus difficile à combattre et c'est à la masse à réagir, à s'y soustraire.

Sans entraver les améliorations du réseau routier, le développement de l'hygiène et la destruction des taudis qui sont à l'ordre du jour, on peut harmoniser cette œuvre avec les règles de l'esthétique afin que reste intact le visage aimé de la patrie.

Ce problème auquel on paraît n'attacher qu'une importance secondaire, n'est-il point l'un des plus attrayants?

Ce sera sur la solution que nous lui donnerons que nos descendants nous jugeront.

Puisse-t-ils ne pas nous considérer comme les derniers des béotiens. A. M.

Un article de M. Escher

(Correspondance particulière)

A la suite des attaques violentes et injustes lancées par le «Volksfreund» et le «Courrier de Sion» contre le comité du parti conservateur du Haut-Valais, M. le conseiller d'Etat Escher, président du parti, publie dans le «Wa. Liserbote» et le «Briger Anzeiger» la déclaration suivante:

Mathématique et assemblée des délégués
C'est devenu une habitude de se livrer à des exercices de mathématique après chaque assemblée de délégués. Nous ne voulons pas répondre dans la presse à tous les reproches qui ont été faits. Le comité du parti s'occupera dans sa prochaine session de la composition des assemblées de délégués et prendra les décisions qui s'imposent.

Nous voudrions toutefois émettre simplement quelques considérations générales:

1) Le parti conservateur haut-valaisan est un groupement autonome et indépendant. Pour autant qu'il s'agit de questions d'organisation il refuse à la partie française du canton le droit de s'en occuper. Il ne nous viendrait pas à l'idée de nous occuper de la composition des assemblées, des comités et des organes du parti conservateur du Centre et du Bas-Valais.

2) Il en va différemment pour l'assemblée générale des délégués de tout le canton. Pour celle-ci, le choix et le nombre des délégués sont réglés par des statuts cantonaux et tout le parti a droit de contrôle afin que l'assemblée soit régulièrement constituée.

Quelle tempête ce fut en son temps dans la Presse lorsqu'à une de ces assemblées, M. le conseiller d'Etat Burgener fut destitué. Le «Courrier de Sion» ferait bien de lire les journaux d'alors. L'urne de la Maison populaire de Sion doit avoir contenu des secrets.

3) C'est un fait malheureusement acquis que dans les assemblées de délégués, des gens mandatés par personne et non convoqués se présentent comme délégués et que ceux qui y sont convoqués régulièrement ne se conduisent pas toujours d'une façon correcte.

En ce qui concerne l'assemblée d'automne, les faits sont maintenant établis. Une enquête fera la lumière pour ce qui concerne l'assemblée du 8 février.

4) Quant au calcul fait par le «Volksfreund», on peut déclarer d'ores et déjà qu'il est complètement faux. Nous ignorons si des députés absents ont passé leurs cartes à d'autres personnes. Mais au sujet des communes qui, d'après le «Volksfreund», n'ont pas été représentées, nous affirmons que neuf d'entre elles l'ont été.

Malheureusement, notre proposition de refuser comme délégués les personnes en possession de carte d'une autre commune, n'a pas été admise. Ainsi la porte fut bien ouverte à l'insécurité.

5) On peut établir que dans aucun cas une incorection n'a été commise ni par le secrétaire dans la répartition des cartes, ni par les membres du bureau dans la distribution des bulletins de vote. En ce qui concerne le secrétaire, il est intéressant de constater qu'il est précisément accusé par son ami M. Métry d'avoir délivré des cartes à des personnes non légitimées (certainement adversaires de la candidature Métry).

Ainsi la preuve de l'objectivité est apportée.

D'après le droit appenzellois, le délai pour manifester sa mauvaise humeur contre un juge pour avoir perdu un procès, est expiré. Les excités devraient retrouver leur calme.

Pour le bureau du parti:
Escher, président.

Note de la Rédaction:

On sait qu'en 1925 le groupe Troillet désireux de mettre à la porte du Gouvernement les conseillers d'Etat Burgener et Kuntschen, eut des procédés fâcheux. On trouva dans l'urne plus de votants que de bulletins de vote délivrés. Les bulletins de vote avaient été préparés à l'avance. Le lendemain, sur le plancher de la Maison Populaire, des bulletins de vote furent trouvés où étaient écrits à la machine à écrire les noms de Troillet, Walpen et de Cocatrix. On pourrait en dire long sur cette manœuvre.

UNE PROTESTATION DU DR. EBENER

Le «Volksfreund» ayant déclaré que les délégués de la vallée de Leitschen à l'assemblée de Brigue pour la désignation du nouveau conseiller national n'avaient pas été choisis régulièrement, M. le Dr. Ebener, greffier du tribunal cantonal et homme influent de la vallée, publie dans les journaux haut-valaisans une protestation contre les accusations du «Volksfreund». Tous les délégués des communes de Blatten, Kippel, Ferden et Wyler avaient été désignés de la manière la plus correcte. M. le Dr. Ebener prie la rédaction du «Vloksfreund» de dire à son correspondant que c'est un mensonge de prétendre le contraire.

Cette verte réprimande à l'adresse de l'organe de M. Petrig aura-t-elle comme résultat de lui faire comprendre que l'on ne peut mentir à jet continu.

Le Heimatschutz à St-Maurice

(Correspondance particulière)

Enfin une nouvelle assemblée de la section valaisanne du Heimatschutz, ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque. Le président de la section valaisanne est M. le chanoine Imesch dont l'érudition vaste et sûre n'a d'égal que son dévouement pour la cause sacrée de l'histoire du pays. Modeste, sans prétention, M. le chanoine Imesch est le meilleur historien de la partie allemande du canton et mieux que personne il connaît les vieux papiers et les archives du canton. Toujours aimable et sans arrogance, il met ses vastes connaissances à la disposition de ses compatriotes. Il est et restera une des belles figures d'historien de notre époque. Son mérite aura été d'avoir su concilier les désirs de la génération qui monte au respect dû à tout ce qui constitue le passé national.

Dans la grande salle de l'hôtel de ville de St-Maurice, les membres de la section valaisanne accoururent nombreux, tandis que sur les bancs armoriés à la croix tréflée, les officiels prennent place. On remarque le préfet de St-Maurice, M. le Dr. de Cocatrix, dont rien de ce qui touche au passé ne laisse indifférent, les révérends chanoines Werlen, Michelet prier, M. le juge Pellissier, ancien conseiller national, M. Rey-Bellet, président de St-Maurice, M. Ribordy, vice-juge, et MM. Edmon Bille et Curiger de Sierre.

Dans le public, la jeunesse studieuse de la ville abbatiale était surtout bien représentée.

M. le président Imesch ouvrit la séance par quelques mots de bienvenue et présenta son rapport présidentiel. Puis M. Rolet Lorétan, forestier à Loèche, donna l'état des finances et M. H. Chappaz, avocat, lut le protocole de la dernière réunion de Sierre il y a trois ans.

La partie administrative étant terminée, la parole fut donnée au chanoine Voirol de l'abbaye de St-Maurice. Le distingué confrencier avait averti son auditoire que sa causerie n'aurait rien de doctrinal. Elle fut néanmoins remarquable. M. le chanoine Voirol traita avec une compétence rare le sujet suivant: «La cité moderne, l'Eglise et notre terre».

Il évoqua l'évolution de l'art architectural et de l'esthétique dans la construction des églises depuis les siècles lointains et du style roman jusqu'au modernisme de l'époque actuelle, en passant par l'art gothique des cathédrales.

Cette causerie fut illustrée par de ravissantes projections lumineuses pour bien montrer les différentes transformations survenues: Celles des églises de Chamason et de Finhaut décorées par des artistes de talent, MM. Bille et Cingria, ainsi que l'ancienne église de Martigny, restaurée par les soins du talentueux peintre M. Moland, intéressèrent particulièrement l'auditoire et prouvèrent que l'artiste actuel moderniste peut créer des œuvres magnifiques.

Il appartenait au vice-président de la société au peintre M. Bille, de remercier M. le chanoine Voirol pour cette conférence d'un électricien et d'une largeur de vues bien rares. M. le chanoine Voirol, déclare M. Bille, s'est révélé à la fois artiste, archéologue et amateur d'art.

Pour bien démontrer que le courant pour la conservation du passé ne doit pas dominer celui du présent, M. Voirol avait dit: «Les cimetières c'est beau, mais les berceaux c'est mieux.» En le remerciant de cette déclaration, M. Bille termine sa charmante allocution par ces mots: «L'art comme la vérité est toujours en marche, rien ne pourra l'arrêter.»

M. Rolet Lorétan rapporte sur les chemins d'accès à la chapelle de Saas-Fée située dans un panorama splendide. Son cachet agreste doit être préservé. M. Lorétan craint que les routes qui vont être construites n'enlèvent le charme et le pittoresque et prie l'assemblée de voter une résolution dans ce sens, afin que l'Etat tienne compte des vœux de la population. Il est vivement appuyé par M. R. Supersaxo, président de Saas-Fée. D'après lui, il sera facile de concilier les intérêts de la commune et les exigences de l'esthétique.

Le procureur général du canton et républicain du Valais prend ensuite la parole pour plaider avec chaleur et une bonhomie alerte et charmante la cause de nos vins et prononce un réquisitoire sévère mais juste contre tous les vins frelatés, maquillés, truqués, affublés de noms les plus bizarres, qu'on vend au client trop confiant sous l'étiquette de vins valaisans. Nos vignes déclare M. Chappaz sont nos plus belles forêts. Elles constituent la gloire et la richesse du vieux pays. C'est pourquoi il entre dans le cadre du programme du Heimatschutz de les protéger.

Après avoir salué l'ancienne tradition des anniversaires qui se rendent en musique aux travaux des vignes, M. Chappaz souhaite bonheur et prospérité aux compagnons du bouteiller et à son animateur le prieur Wuiloud seigneur de Diolly.

M. le Dr. Bucher, qui manie l'ironie avec autant d'esprit que le bistouri avec art, démontre d'une façon péroratoire les conditions anti hygiéniques et inesthétiques dans lesquelles nos villages de montagne sont construits. Notre société doit s'intéresser à cette question, en soutenant la police des constructions, en développant le sens de l'hygiène et en poussant à la création de places dans chaque village. La place du village, le Dr. Bucher la désire belle, spacieuse et ornée d'une fontaine de massifs de fleurs et de bancs.

Elle servira de place de jeux aux enfants et, lors des manifestations, le lieu des concerts et de discours. Le Dr. Bucher termine sa causerie par une peinture de la vie abrutissante de la pinte, où, dans un atros-

phère de vin et de fumée, des vies se tuent. Il faut lutter contre l'alcoolisme en donnant à chaque village une place publique que chaque habitant aimera et qu'il voudra belle et coquette. C'est le seul moyen de lutter aussi contre l'attrait de la ville et de conserver dans nos villages une population forte et robuste.

Après ces différents rapports tous très intéressants, que l'assemblée applaudit chaleureusement, il fallait qu'une voix officielle s'élevât et ce fut avec plaisir que l'on entendit le sympathique préfet de St-Maurice nous apporter le salut du gouvernement.

Fin, spirituel, alerte, le Dr de Cocatrix trouva des mots heureux pour mettre la salle en joie. On a dit-il parlé de nos crus délicieux, de nos fanfares. A quoi dois-je donner la préférence puisque tous deux ont un goût de terroir. M. Chappaz a célébré la gloire des vins valaisans et M. le Dr Bucher a fait le procès de l'alcoolisme. Avec beaucoup d'apropos il sait faire la part des choses et comme son voisin M. Bille lui soufflait à l'oreille que jamais la salle de l'hôtel de ville de St-Maurice n'avait entendu tant de discours allemands, M. le Dr. de Cocatrix rappelle que cette même salle retentit il y a 134 ans de nombreux discours allemands à l'occasion d'une assemblée de délégués accourus de tout le canton pour proclamer l'égalité entre Haut-Valaisans et Bas-Valaisans. Il voit avec plaisir cette belle entente qui règne aujourd'hui entre les deux parties du canton. Elle lui assurera un bel avenir.

M. le chanoine Werlen recommande encore chaleureusement une publication du «Jahrbuch» dont il fut un des promoteurs et qui rentre dans le but de la société. Il est seize heures lorsque le chanoine Imesch lève la séance.

Le rapport de la 1re division

(Corr. part.) A l'instar de ce qui se passe dans les autres divisions, le colonel Guisan, commandant de la 1re division, avait convié tous ses officiers à un rapport. Bien que cette invitation n'ait rien d'obligatoire, plus de 1000 officiers répondirent au désir du chef, désirant ainsi participer à une manifestation patriotique et témoigner leur attachement au colonel Guisan.

Le rapport avait été précédé d'un culte. Pour les catholiques, il eut lieu dans l'église du Valentin. Le capitaine amonier Bonvin du Rég. 6 célébra la messe et prononça une très belle allocution. Pour les protestants, le culte fut célébré à la cathédrale et le sermon fut dit par le cap. Savary.

A 1 h. 15, le rapport de division s'ouvrit au Capitole. Le colonel Rilliet annonça les officiers présents au divisionnaire et celui-ci commença par saluer les invités: M. Gorgeat, président du Grand Conseil, M. Bujard, chef du Département militaire, entouraient M. Escher, chef du Département militaire valaisan, et M. Martin de Genève. Puis, il aborda, après avoir remercié les amoniers, l'objet même de la réunion: Préparation des cours de répétition de 1932.

Le rapport de division n'est pas en discordance avec la conférence du désarmement comme certains le prétendent. L'armée suisse doit être maintenue et la discussion de Genève ne changera rien à notre devoir de défense nationale, donc à la nécessité d'une préparation militaire sérieuse et suivie. D'ailleurs, en présence du communisme la nation suisse veut conserver son armée.

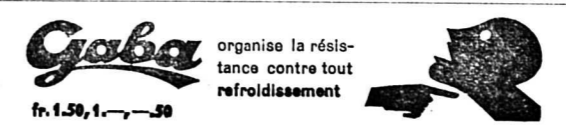
Le colonel Guisan rappelle ensuite les conclusions de son exposé d'avril, à savoir: La vitalité et la cohésion de la division dépendent de l'esprit dans lequel ses cadres travaillent. Dès lors, les officiers doivent compléter l'instruction et la discipline de leurs troupes entre les cours de répétition.

En 1932, les cours de répétition auront lieu sous la forme de cours dits de détachement. Ceux du Régiment valaisan auront lieu dans le Val d'Entremont.

La première semaine sera consacrée à la préparation au combat dans l'unité et la deuxième aux manœuvres. Il s'agira d'enseigner et d'appliquer la technique du combat jusqu'à ce que la troupe soit complètement entraînée.

Et dans une péroraison chaleureuse, le colonel Guisan dit son espoir que le rapport du 21 février soit utile pour la préparation du travail de cette année. Si tous veulent faire l'effort nécessaire, conclut-il, nous conduirons la division de progrès en progrès.

Ce fut ensuite le dîner au Lausanne-Palace où près de 700 officiers se retrouvèrent. Au dessert, on entendit quatre discours brefs mais excellents: du colonel Guisan, de M. Gorgeat, de M. R. Gaillard, syndic de Lausanne, et de M. Frédéric Martin de Genève. Un télégramme fut envoyé à M. le conseiller fédéral Minger. Après le dîner, les rapports de brigade se firent dans les différents locaux de Lausanne. Celui de la brigade 3 fut très fréquenté et l'exposé du colonel Tissot fit la meilleure impression.



LE FEU AU FLAT

Un incendie attribué à l'imprudence d'un fumeur a sévi dans les portions bourgeoises de Collombey-Muraz, aux abords du canal Stockalper. Des jeunes gens occupés à charger du flat ont dû se sauver devant le feu. Plus de cent chars de litière ont été détruits sur les communes de Monthey et de Collombey, dont une partie en meules. Beaucoup de travail perdu!

Revue étrangère

(Correspondance particulière)

La France vient de se donner un nouveau ministère.

Notre dernière «Revue» annonçait la chute du ministère Laval, renversé par une odieuse manœuvre de la majorité du Sénat. M. Laval avait donc remis à M. le président de la République la démission du cabinet.

En conséquence, M. Doumer procéda aux consultations d'usage. M. Painlevé, sénateur du Département de l'Ain, fut chargé de constituer un nouveau ministère. Il se flatta d'y réaliser un cabinet de concentration et de conciliation: donner la majorité aux gauches radicales et socialistes, en laissant au groupe modéré Laval-Tardieu des portefeuilles importants tels que guerre, intérieur et affaires étrangères. La combinaison aurait réussi, car MM. Laval et Tardieu avaient accepté. Mais M. Painlevé, quoique mathématicien, avait oublié un facteur: la franc-maçonnerie. Celle-ci mit le veto à sa combinaison et l'obligea de garder les ministères en vue aux députés cartellistes. Painlevé informa en conséquence M. Laval qu'il se décidait à garder pour son parti les portefeuilles qui avaient été concédés à son groupe. C'était manquer à la parole donnée. Laval déclara que son groupe ne ferait pas partie du ministère Painlevé. M. Painlevé pensa alors former un ministère d'après les injonctions des loges. Mais aussitôt qu'il l'eut constitué, il vit nettement que ce cabinet sombrerait à la première séance de la Chambre. Il alla donc, samedi matin, remettre à M. Doumer le mandat qu'il avait reçu.

M. Tardieu fut aussitôt mandé à l'Elysée. M. Doumer le chargea de reprendre la besogne que Painlevé avait abandonnée. Il accepta. Le soir, à minuit, le nouveau ministère était constitué, et à minuit et demi, M. Tardieu revenait à l'Elysée présenter ses collaborateurs au président de la République. Aussitôt après, le téléphone annonçait à la Presse les noms des nouveaux ministres.

Le public fut satisfait de la rapidité du travail accompli par le nouveau président du cabinet, et l'opinion a fait bon accueil aux élus de son choix.

Le nouveau ministère est assuré de la majorité de la Chambre. On croit qu'il peut même se présenter sans crainte devant le Sénat qui ne renouvellera pas son geste odieux, assagi qu'il aura été par le jugement que le public a porté sur sa manœuvre sectaire et aussi par les manifestations des étudiants qui ont conspué le Sénat et fait voler ses vitres aux éclats.

D'autre part, M. Tardieu retournera à Genève représenter avec une plus grande autorité la France à la Conférence du désarmement. Le nouveau ministère devra tout d'abord voter le budget. Il aura ensuite à faire les élections.

L'Allemagne est en pleine fièvre de préparation électorale. On s'agit de tous côtés. De violentes bagarres ont lieu surtout entre communistes et Hitlériens. Il y a même des morts. Une forte campagne est menée simultanément contre M. Brüning.

On croit généralement que M. Hindenburg vient en tête des candidats.

D'autre part, une crise terrible de chômage sévit en Allemagne. On y compte près de six millions de chômeurs. Voilà qui facilitera le paiement des réparations de guerre.

Les Etats-Unis viennent de commémorer avec beaucoup de solennité, ce dernier dimanche, le 2me centenaire de la naissance de George Washington. Le libérateur des Etats-Unis est né en effet le 22 février 1732. Après avoir battu les armées anglaises, Washington fut président des Etats-Unis deux périodes consécutives, en 1789 et en 1893. Il se retira ensuite dans la vie privée et mourut à l'âge de 67 ans, en 1799.

Ces fêtes ont eu leur écho dans les différentes capitales de l'Europe. Des manifestations politiques y ont été organisées par les représentants diplomatiques en l'honneur du grand patriote américain.

L'Irlande vient de procéder au renouvellement de son Parlement. Le parti républicain (ou sin-feiner) vient en tête avec seize représentants de plus que le parti gouvernemental. A sa tête est M. de Valera qui, selon toutes les prévisions, remplacera M. Cosgrave, chef du gouvernement actuel. M. de Valera est toujours l'irréductible sin-feiner, qui préconise l'indépendance complète de l'Irlande et la cessation de tout paiement et redevance à l'Angleterre. On se rappelle la lutte épique qu'il a soutenue et qui a abouti à l'octroi de l'autonomie relative dont l'Irlande jouit actuellement.

Le Japon a également eu les élections des députés. Elles ont été nettement favorables au gouvernement. Il serait intéressant de connaître la part qui en revient à la pression officielle. Près des deux tiers de la Chambre sont du côté du gouvernement.

La guerre en Chine se poursuit avec recrudescence. Après un ultimatum dont le résultat était prévu, parce que la Chine ne pouvait pas l'accepter, les Nippons se sont lancés avec une nouvelle furie sur les lignes chinoises. De part et d'autre, la lutte est menée avec acharnement. Des deux côtés, les cadavres s'entassent en monceaux. On est surpris généralement de la résistance que l'armée chinoise oppose à l'envahisseur. Déjà, la guerre des généraux a servi de manœuvres militaires. On y a appris l'art de la guerre.

Le général Uyéda a demandé d'urgence au Japon d'envoyer une nouvelle division de renfort.

Et la Société des Nations où l'on tue la guerre en palabres, que fait-elle? On dit que ses membres commencent à manifester du

découragement. On le croit sans peine. Les discours n'arrêtaient ni la violence ni la ruse d'un pays impérialiste. Le seul moyen de rendre utile au monde cette belle institution, c'est de solidement et sans arrière-pensée toutes les nations appuyant par une action efficace et énergique les décisions qui sont prises à Genève.

CANTON DU VALAIS

† Le guide J.-M. Bournissen

(Corr. part.) Les quelques amis qui apportèrent dimanche à la famille du guide de montagne J. M. Bournissen, à Hérémence, le témoignage de leur sympathie, gardaient tous le souvenir ému des bonnes heures passées à la montagne en sa compagnie.

C'est que la carrière de ce guide ne fut pas commune. N'appartenant ni à une famille de guides ni à une région de guides de montagne, ce n'est qu'à trente ans que Bournissen se sentit pris de cette ardeur à courir la montagne que tout jeune il a aimée. Aussi veut-il rattraper le temps perdu. Après deux ans pendant lesquels il semble seulement prendre contact avec les hauts sommets, il part à la conquête d'arêtes nouvelles, et fait une première ascension du Mt-Blanc de Sâlon par l'arête NNE, c'est le début.

Dès 1905, après avoir gravi les principaux sommets des Alpes Pennines, il est attiré par le massif du Mt-Blanc où, parmi les innombrables traversées dans les récits courent son livre de guide, l'on en lit une première de l'Aiguille de la Brenva et du Mt-Maudit au Mt-Blanc; ce sont ensuite les Alpes Graies, les Alpes du Dauphiné, La Mieje, la Barre des Ecrins qu'il traverse par un chemin fait une seule fois avant lui, et enfin les Dolomites, cette puissante masse rocheuse des Alpes orientales, qui sont tour à tour le sujet de récits où les touristes se plaisent à reconnaître ses grandes qualités.

Cependant, la montagne ne lui laisse pas oublier ses outils de charpentier, et le printemps et l'automne le retrouvent sur le chantier des nombreux chalets qu'il construit, parmi lesquels la cabane du Val des Dix du C. A. S. fut son œuvre de prédilection.

Si nous nous sommes plu à faire revivre brièvement les années passées de cet ami, c'est que sa vie fut toute d'honneur.

J. M. Bournissen fut le montagnard et le guide droit et consciencieux, n'ambitionnant rien si ce n'est la satisfaction dans l'accomplissement du devoir. Il fut trop tôt enlevé à la belle et nombreuse famille qu'il éleva et qui garde pieusement le souvenir de son exemple.

† WILHELM JULLIER

(Corr. part.) La colonie valaisanne à Genève a perdu un des siens, M. Wilhelm Jullier, qui a été emporté à l'âge de 58 ans, par un mal qui ne pardonne pas.

Originaire de Varone, il s'était créé une jolie situation à Genève, puis s'était établi à la Croix de Rozon.

Il était resté fort attaché à son canton, était membre des sociétés valaisannes à Genève et avait, à plusieurs reprises, fait partie de leurs comités.

Il s'était acquis la sympathie de tous et la nombreuse assistance qui prit part à ses obsèques le démontra.

NECROLOGIE

Le couvent des Ursulines de Brigue vient de perdre une sœur aimée de toute la communauté, sœur Marie-Thérèse Lager, fille de M. Pierre-Marie Lager-Burgener, que Dieu a rappelée à Lui à l'âge de 23 ans.

MORT A LA MONTAGNE

Deux jeunes gens, MM. Lutz et Lorenz, de Montreux, 20 ans, étaient partis samedi de Sion pour faire l'ascension du Wildstrubel et descendre sur La Lenk. Arrivés au haut d'une paroi abrupte, dimanche à 5 heures, Lorenz épuisé dut s'arrêter. Son compagnon descendit à La Lenk chercher du secours.

Quand celui-ci arriva, Lorenz était mort d'épuisement. Son corps a été ramené mardi matin à Montreux.

AUTOUR D'UNE NOMINATION

(Corr. part.) Tous reconnaissent aujourd'hui les bienfaits indéniables de la gymnastique et c'est avec plaisir que nous saluons les progrès qu'elle fait dans notre beau et cher canton du Valais. Il est incontestable que personne n'est aussi bien placé que l'instituteur pour favoriser son développement et comment peut-il le faire? En donnant strictement les heures de gymnastique prévues dans le programme et en enseignant rationnellement.

Or, un proverbe vieux comme le monde dit qu'on ne peut donner ce que l'on n'a pas. Cet enseignement nécessite de la part de l'instituteur une bonne formation qu'il recevra à l'école normale, à condition d'avoir un professeur réellement qualifié.

Aussi, les personnes qui ont à cœur le développement de la gymnastique ont été très étonnées d'apprendre la nomination de M. Marcel Hubert au poste de professeur à l'Ecole normale. Elles estiment que dans l'intérêt de la gymnastique on aurait dû faire appel à un professeur plus à la hauteur de sa tâche. Nous savons qu'il s'en trouve plus d'un parmi les nombreux et dévoués moniteurs de notre canton.

TREMBLEMENT DE TERRE A SIMPLON-VILLAGE

Mardi dernier, un tremblement de terre s'est produit vers 8 h. 30 du soir. La secousse fut si violente que dans une maison située à proximité du village de Simplon, une douzaine de vitres éclatèrent en morceaux.

LA MUSIQUE DANS LE HAUT-VALAIS

(Corr. part.) La musique a toujours été à l'honneur dans le Haut-Valais. Toutes les fanfares et chorales sont florissantes et au cours de l'année, les fêtes populaires réuniront l'élite musicale du Haut-Valais.

A Viège, la Vespa nobilis recevra le 1er mai dans ses murs hospitaliers, la Fédération des fanfares de 24 sections et que préside M. le député Gaspard de Stockalper. On compte sur une forte participation et le comité d'organisation de Viège fera tout son possible pour réserver le meilleur accueil aux braves musiciens.

Le 25 septembre, le pittoresque village de Stalden retentira des sons des fifres et tambours, qui se réuniront à l'occasion de la fête des costumes nationaux. Cette fête sera présidée par le capitaine Bittel, président de la Fédération des fifres et tambours du Haut-Valais.

LA FANFARE DE MASE

(Corr. part.) La fanfare du village de Mase qui n'avait pas réalisé de grands progrès ces dernières années, est aujourd'hui une société active. Grâce à la dévouée et compétente direction de M. Bitschnau de Bramois et sous le gouvernail habile du comité que préside M. Zermatten, la société de musique de Mase marche vaillamment et fièrement dans le chemin du succès. Toute la population applaudit à ses progrès et saura dans toutes les occasions lui manifester sa sympathie, car elle lui fait honneur.

FESTIVAL CONSERVATEUR DE NENDAZ

Le comité pour l'organisation du festival conservateur qui aura lieu à Nendaz le mois de mai prochain, a choisi comme emplacement de fête les superbes vergers qui se trouvent au couchant de Basse-Nendaz. Un service de camions assurera le transport des sociétés de musique et des nombreux participants à la fête.

CONFERENCE DU DR. JACQUES LORENZ

M. le professeur Dr. Jacques Lorenz fera samedi prochain, à 8 h. 30, une conférence à Brigue sur la politique sociale. Cette conférence sera donnée à l'Hôtel Muller.



COURS D'INSTRUCTION DU SERVICE DU FEU

Les instructeurs valaisans des corps de sapeurs-pompiers suivront, les 7, 8 et 9 mars, un cours qui sera donné à Sion. L'instruction portera principalement sur les pompes à moteur et sur la protection contre les gaz.

UN COURS DE SKI A THYON

(Corr. part.) Profitant de ses jours de congé, l'excellent skieur qu'est M. Marc Donazzolo a organisé un cours de ski à Thyon. Dimanche, près d'une centaine de charmantes skieuses et de robustes skieurs s'ébattaient sur les magnifiques champs de ski que forme l'alpage de Thyon. M. le révérend abbé Mengis s'était aimablement mis à la disposition des alpinistes pour célébrer la sainte messe à la chapelle des Mayens.

Les leçons de M. Marc Donazzolo ont continué ces jours-ci et sont suivies par une quinzaine d'élèves.

Tous les soirs, l'hospitalière cabane militaire édiflée sur l'initiative du colonel Othmar Schmidt retentit des chants joyeux et des jodels alpins. Cette cabane rappelle à chaque alpiniste combien le colonel Schmidt aime son pays et son armée.

PEDALE SEDUNOISE

(Comm.) L'assemblée générale annuelle de la Pédale Sedunoise aura lieu vendredi 26 ct., à 20 heures précises, au local ordinaire Café des Bains, avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport présidentiel; 2. Rapport du caissier; 3. Rapport des délégués à la F. C. V.; 4. Admission de nouveaux membres; 5. Renouvellement du comité; 6. Propositions individuelles.

N. B. Il ne sera pas envoyé de convocations personnelles. Le Comité.

CONCERT DU QUATUOR RIBEAUPIERRE

(Comm.) Sous les auspices de la Société des Amis de l'Art, le Quatuor de Ribeaupierre de Lausanne donnera un concert le vendredi 26 courant, à 20 heures 45, dans la grande salle de l'Hôtel de la Paix, à Sion.

De formation récente, ce quatuor, qui s'est fait entendre déjà plusieurs fois en Suisse romande, a rapidement conquis les éloges des critiques les plus sévères. Voici ce qu'en dit la « Gazette de Lausanne » du 26 décembre dernier:

« Le groupe qui vient de se constituer se révèle dès son apparition comme un ensemble remarquable. Déjà aujourd'hui, il mérite d'être cité parmi les bons quatuors à cordes.

MM. Andrée et Emile de Ribeaupierre, premier violon et alto, André Lœw et Jean Décosterd, second violon et violoncelle, forment un ensemble homogène, souple; donc les qualités maîtresses sont les plus belles que l'on puisse rêver puisque leur effet est de rendre étonnamment vivantes les œuvres interprétées. »

Ces artistes sympathiques, que nous connaissons déjà pour les avoir entendus quelquefois à Sion, exécuteront un programme composé exclusivement de très belles œuvres classiques: le quatuor en sol majeur (K 387) de Mozart, le quatuor op. 59 No 2 de Beethoven, le quatuor en sol mineur de Debussy. La location est ouverte chez Gudit-Nestor à Sion.

Prix des places: voir aux annonces.

DANS LES SOCIÉTÉS

Ski-Club Sion. Samedi 27 et dimanche 28 crt., course subventionnée à Morgins par Champéry, Porte du Soleil. Départ samedi à 16 h. 39. S'inscrire à la bijouterie Titze jusqu'à vendredi à 19 h. Finance d'inscription fr. 5.—.

† M. EDOUARD MULLER

Au moment de mettre notre journal sous presse, nous apprenons la mort de l'ancien agent de police de Sion, M. Edouard Muller, terrassé tragiquement à l'âge de 39 ans.

Après avoir passé de nombreuses années au service de la commune de Sion, M. Ed. Muller s'était retiré dans sa commune natale de Grimisuat. C'était un homme doux, bon et consciencieux. Sa mort prématurée attristera les nombreux amis qu'il comptait dans la région.

Nous présentons nos sincères condoléances à Mme Muller, si cruellement éprouvée.

UNE RECLAMATION

(Corr. part.) Les habitants de l'Avenue du Nord se plaignent des hurlements d'un chien. A tous moments dans la soirée ou dans la nuit, il se met à aboyer, souvent fort longtemps, réveillant tout le quartier en incommodant sans pitié les malades, les vieillards dont le sommeil est léger. Puisque ce chien hurle, il doit avoir soif, c'est sûrement pour cette raison, et si ce n'est pas cela, que le propriétaire trouve le moyen de le faire taire.

Voilà au moins trois ans que les habitants de la promenade supportent ces perturbations dans leur repos, mais malheureusement aucune bonne âme n'a encore songé à former une société pour la « protection des dormeurs ».

STATISTIQUES MEDICALES INTERESSANT LE VALAIS

(Corr. part.) Le dernier bulletin du Service fédéral de l'hygiène publique (No 7 du 13 février 1932) nous donne les précisions suivantes touchant notre canton:

Du 24 au 30 janvier, 136 Valaisans ont été admis dans les hôpitaux, 33 étant étrangers à la localité. Causes principales: 5 accidents, 1 maladie org. urin., 1 maladie syst. nerveux, 1 maladie org. circul., 1 goitre, 2 maladies syst. digest., 8 appendicites, 5 maladies org. respirat., 2 rhumat. aigu, 2 maladies infect., etc.

Du 31 janvier au 6 février 1932, les cas de maladies transmissibles signalés sont: 22 de rougeole (dont 10 à Brigue, 1 à Ried-Brigue, 5 à Naters) et 1 cas de diphtérie à Chamoson.



Au Lux Sonore

« Tout ça ne vaut pas l'amour », que présente dès ce soir le Lux est un film charmant, sentimental, plein de gaieté, réalisé par Jacques Tourneur, d'après un scénario de René Pujol.

Marcel Levesque, l'excellent comique des films de « Judex », est extraordinaire de naturel, de bonhomie, dans le personnage d'un homme mûr qui s'éprend d'une femme trop jeune. Josseline Gaël est une Claire charmante et Jean Gabru joue avec sa désinvolture habituelle.

« Tout ça ne vaut pas l'amour » déridera les fronts les plus moroses.

Au Capitole Sonore

(Comm.) Dès jeudi 25 février, au Capitole Sonore, un film charmant, d'un esprit très parisien et qui vous enchantera: « La Douceur d'aimer », entièrement parlé français, avec Victor Boucher.

« La Douceur d'aimer »: deux heures d'un spectacle charmant qui vous reposera agréablement des soucis quotidiens, car vous aurez un plaisir extrême à suivre l'intrigue gentiment sentimentale de ce film charmant, original, amusant et spirituel, qui sait faire rire et émeut tour à tour.

« La Douceur d'aimer » est le parfait modèle du film intelligent attrayant bien français.

Aussi entendra-t-on partout dire, dès jeudi 25 ct.: Je vais, tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont voir et entendre « La Douceur d'aimer ».

Le cinéma à Vernayaz

(Comm.) Dimanche, le Cinéma Populaire présentait un film très intéressant: « Les Pirates Modernes », et le public n'a, du reste, pas manqué de venir applaudir le fantasque comique, l'ami très émotif du commissaire Brent qui, lui aussi du reste, n'a pas ménagé ses talents, et Dorothy!... et Morton!...

Le choix des films est de plus en plus soigné et du pas où elle va, la direction ne manquera certainement pas d'enregistrer de nouveaux succès, car elle a réussi à séduire le spectateur et ce n'est pas peu, n'est-il pas vrai?

CINÉ LUX SONORE

Du mercredi 24 au dimanche 28, Tous les soirs à 20 h. 30
Dimanche, matinée à 14 h. 30

MARCEL LEVESQUE (COCANTIN) le grand comique des films de « Judex », vous présente son premier film parlant

Tout ça ne vaut pas l'amour

Un film follement gai, interprété également par JEAN GABIN, MADDY BERRY, JOSSELINE GAEL
Deux heures de rire



Madame Adèle Müller-Jacquier, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Edouard MULLER

anciennement agent de police à Sion,

leur cher époux, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé subitement à Champlan à l'âge de 39 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Grimisuat, jeudi le 25 courant, à 10 heures.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de faire-part.

On cherche pour 1er avril apprenti

qui désire apprendre à fond la boulangerie-pâtisserie. Logis et nourriture chez le patron. Vie de famille assurée. Occasion d'apprendre l'allemand. S'adresser à la Boulangerie - Pâtisserie Perren-Zurkirchen, Viège.

A louer

pour le 1er mars, chambre meublée avec chauffage central.

S'adr.: bureau du journal.

	Le Kg.
Cabillaud	2.—
Filets de Dorades	2.60
Thon Provost détail	5.—
Oeufs frais la douz.	2.—
Wienerlis — Cervelas	

de SÉPIBUS Frères
Sion
Téléphone 272

EPICERIE

On cherche à reprendre de suite ou pour date à convenir, épicerie située en ville de Sion. Ecrire sous chiffre K. 1002 M. au bureau du journal.

A VENDRE

en ville de Sion, une villa comprenant rez-de-chaussée, un étage et combles, avec jardin de 1800 m2 environ. Confort moderne; vue imprenable. Facilité de paiement. Renseignements auprès du notaire Alb. de Torrenté.

A VENDRE

20 stères de bois de verne à prendre dans les lles; A louer deux prés de 5000 et 10,000 mètres carrés à Champsec. S'adresser à Alb. de Torrenté, Sion.

A louer un jardin

aux Mayennets, 170 t. S'adresser aux Annonces-Suisses S. A. Sion.

Belle Graisse

à fondre ou fondue, en bidons de 10 kg., à fr. 1.— le kg.

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE
Louve 7 — Lausanne

Machines à écrire

neuves et d'occasion.
H. Hallenbarter, Sion

CONCOURS

1000 FRANCS DE PRIX

Vous pouvez gagner 500 fr. en nous indiquant un nom pour une nouvelle cigarette

Nous allons lancer une nouvelle cigarette à 1 fr. la boîte de 20 pièces qui s'appellera.. comme il vous plaira, car, au lieu de baptiser nous-même cette cigarette, nous ouvrons un

CONCOURS

pour vous inviter à nous proposer des noms, parmi lesquels un jury sera chargé de faire son choix et procédera au classement des noms jugés par lui les plus intéressants, conformément à l'échelle de prix suivante :

- 1^{er} prix (nom choisi pour la nouvelle cigarette SATO) **Fr. 500.—**
- 2^{me} prix **Fr. 100.—**
- 3^{me} " " **50.—**
- 4^{me} " " **25.—**

plus 50 bons pour 100 cigarettes d'une valeur de Fr 5.— et 50 " " 50 " " " " 2.50

CONDITIONS DU CONCOURS

Tout le monde est admis, mais pour un seul nom. Il suffit d'inscrire très lisiblement sur le dos d'une enveloppe le nom que vous proposez pour notre nouvelle cigarette; à l'intérieur de cette enveloppe glissez vos nom, prénom et adresse, ainsi que le nom du journal où vous avez lu l'annonce du concours; collez l'enveloppe et envoyez-la, dans une autre enveloppe, à la **Fabrique de Cigarettes SATO, à CAROUGE (Genève)**, avec la mention «CONCOURS», **jusqu'au 5 Mars soir**. Vous aurez ainsi la garantie que le jury fera son choix en toute impartialité, puisqu'il ignorera le nom des participants au concours.

Les résultats, avec les noms des quatre premiers lauréats, seront publiés dans ce journal.

S. A. DES TABACS D'ORIENT «SATO».

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ART - SAISON 1931/1932

Grande salle de l'Hôtel de la Paix
Vendredi 26 février, à 20 h. 45

Concert

donné par le

Quatuor de Ribeaupierre

Au programme: Mozart, Beethoven, Debussy
Prix des places: fr. 2.20 et fr. 1.70, droit des pauvres inclus

Location chez Gudit-Nestor à Sion

Vous serez guéri

en une nuit de vos crevasses, engelures, brûlures, etc., par le

DERM PHIL INDIEN

Tube à fr. 1.30. Venie par les pharmacies, drogueries et le dépôt général pour la Suisse: A. GIRARD, LE LOCLE, Côte 4

N'ATTENDEZ PAS AU DERNIER MOMENT POUR APPORTER VOS ANNONCES

NOUS CHERCHONS
Monsieur sérieux pr la fondation immédiate d'une succursale en son domicile avec grand rayon d'action. Le solliciteur devra diriger la succursale suivant les instructions de la Direction et particulièrement se charger de la distribution de la marchandise (pas de magasin) dans sa région. Profession et domicile sans importance. Revenu durable de 500 Fr. par mois. Offres sous « M F 78 », Agence de publicité Bucher, Lucerne.

A LOUER
un verger près de la ville et un pré à Chandoline.
S'adr.: bureau du journal.

A louer
de suite, à proximité de la ville, grange-écurie avec remise.
S'adr.: bureau du journal.

A LOUER
jolie chambre meublée, indépendante.
S'adr.: bureau du journal.

A louer
à Champsec un pré de 4 seiteurs. S'adr. à Mayor Lucien, Bramois.

A louer
appartement de 2 chambres, cuisine et dépendances.
S'adr.: bureau du journal.

A LOUER
un jardin aux Parties-Neuves.
S'adr.: bureau du journal.

On cherche à louer
aux environs de l'arsenal, appartement de 3-4 chambres, si possible avec confort moderne.
S'adr.: bureau du journal.

On cherche à louer
Appartement
de 6 à 7 pièces, entrée à convenir. Offres à case postale 9351, Sion.

Capitole Sonore
Jeudi 25, vendredi 26, samedi 27, dimanche 28, soirées à 20 h. 30
Dimanche, matinée à 14 h. 30



Un film charmant, d'un esprit très « parisien » et qui vous enchantera.

VICTOR BOUCHER
dans
La douceur d'aimer
Film parlant et chantant français

Un film dont la valeur ne peut être mise en doute
Toutes les pièces interprétées par Victor Boucher atteignent ou dépassent 400 représentations.

Université commerciale St-Gall
Le programme pour le semestre d'été qui commencera le 20 avril, sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande au secrétariat.

Grande Boucherie Roup
36 bis, Rue de Carouge GENEVE
Bouilli 1.80 le kg.
Rôti 2.20 le kg.
Graisse rogn. 1.— le kg.
Téléphone 42.059 contre remboursement.

On demande
lavage et raccommodage pour ouvriers. S'adr. chez Mme Henri Piatti, rue du Château No 7, 1er étage.

A vendre VIGNE
de 1800 m2 à Clavaux, en plein rapport. S'adresser à Madame Louise Martin-Clo, à Monthey.

Étiquettes de Vins
Imprimerie du JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
Tél. 46 SION Tél. 46

Auto FIAT 501
torpédo 4-5 places. Bonne grimpeuse, moteur fraîchement révisé, le tout en parfait état de marche. Cornut-Deriaz, 22, Avenue du Servan, Lausanne.

TIMBRES CAOUTCHOUC
S'adr.: bureau du journal

Potages Knorr
forme saucière
6-7 assiettes de soupe
Prix de vente 40 cts.



Jules Passerini
Pompes funèbres générales S. A.
Rue de Conthey Sion Téléphone 3.62
Transports funèbres par fourgon automobile, pour toutes localités. On se charge de toutes les formalités nécessaires
CERCUEILS - COURONNES et tous articles funéraires

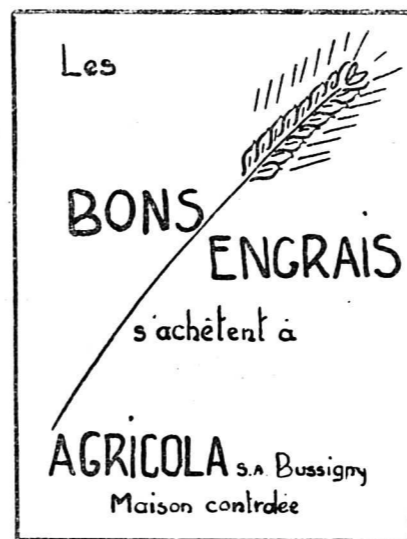
Engrais spécial p. vignes
et tous les engrais de printemps
Gustave DUBUIS, Sion
Téléphone 140

Echallas en épicea
appointis, kyanisés ou créosotés
Pfefferlé & Cie - Sion

Fromages gras
meules de 13-15 kg., pâte excellente, se prêtant autant pour la table que pour la râclette, 5 kg. fr. 2.40, 10 kg. fr. 2.30, 15 kg. fr. 2.25 par kg.
Nos clients sont enthousiasmés de ce fromage; goûtez-le!

Fromage Tilsit
qualité extra-gras, meules de 4-5 kg., 1 meule fr. 2.60, 3 meules fr. 2.50 par kg.
Fromage Tilsit
bon gras, 1 meule 2.20, 3 meules fr. 2.10 par kg.
Beurre de table lucernois, frais de la journée: fr. 4.40 par kg. Depuis 4 kg., fr. 4.30 par kg.
Envoi prompt et soigné contre port et remboursement
Hans Bachmann, Lucerne X
FROMAGES EN GROS JH 3780 Lz.

Les **BONS ENGRAIS** s'achètent à **AGRICOLA S.A. Bussigny** Maison contrôlée



Foin du pays Foin d'importation Paille d'avoine Paille de froment
aux meilleures conditions.
Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait
Tél. 13 SION Tél. 13

Tuteurs - Echallas kyanisés
Dr. Henry WUILLOUD, ing. agr. :: DIOLLY-SION

Tous les avantages de la grande machine. Portable, silencieuse
Srika
Fr 20.— par mois
Prospectus gratuits et franco
Téléphone 32.257 Henri ZEPF, place Centrale 8, Lausanne



Atelier de réparations pour tous systèmes
Leçons de culture physique
Traitements des défauts de tenue pour Dames, Enfants et Messieurs
M. Marcel HUBERT
ancien élève de M. Armand Cherpillod champion du monde, Professeur de gymnastique au Collège et à l'Ecole Normale de Sion
S'adresser : 13, Rue de Savièse

Aliment pour volailles
qualité supérieure
Graines mélangées
Maïs, froment, orge, avoine
Gustave DUBUIS, Sion
Téléphone 140

Profitez de la PUBLICITÉ efficace et bon marché
du **JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS.**

RUBAG Matériel d'entreprise ZURICH
Vagonnets - Voies Décauville
Bétonnières Oméga
Concasseurs Kleemann
Compresseurs Spiros
Représenté en Valais par **Ad. BUSER MARTIGNY** Matériaux de construction
Téléphone 267
A St-Laurent, 36, LAUSANNE, 1er étage, tél. 27.770. **P. MAUMARY**

Vous trouverez ici tout ce qu'il faut pour votre intérieur, soit: chambres à coucher complètes, salles à manger, lits neufs et d'occasion, tables, chaises, tabourets à fr. 2.— pièce, tapis, rideaux reps et autres, armoires à glaces et autres, descentes de lit à 4 fr., milieux de salons, couvre-pieds, jetés de divan, divans, etc. Les prix sont très bas, vu les frais restreints que nous avons pour pouvoir faire bénéficier notre clientèle.
P. MAUMARY.

Feuilleton du Journal et Feuille d'avis du Valais No 56

S'ils connaissaient leur Bonheur!...
PAR **JULES PRAVIEUX**

« Je vous conjure d'user à mon endroit, avec une certaine modération, de ce privilège de gueuserie qui vous protège et qui vous va si bien que, s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer pour vous. Ayez pitié de moi, cher monsieur Primages. Le moindre secours sera le bienvenu. Jamais obole n'aura été mieux placée. Oh! sachez bien qui vous implore: ce n'est pas ce quelque chose d'innommable dont ceux de la religion socialiste se débattent avec dégoût et qu'on appelle « un riche ». Un riche, pouah! C'est un pauvre propriétaire dans le besoin et qui ne vous trahira pas, il en prend l'engagement. Non, non, ne craignez rien. Je promets de taire à tout jamais votre acte généreux pour que vous ne soyez pas couvert de confusion devant vos pairs et appelé « vendu ».
« Ce beau geste sera pour vous un gage assuré de bonheur. Je vous entendis très souvent — surtout aux époques où je me permittais de vous demander comme aujourd'hui, l'aumône de l'indigent à son propriétaire dans le besoin — je vous entendis gémir sur la mortalité de votre bétail. Eh bien, si vous consentez à ouvrir votre main consciencieuse pour en laisser tomber dans la mienne un léger subsidie, vos bêtes ne mourront plus: elles vivront, j'en ai la douce conviction. Un bienfait n'est jamais perdu.
« Dans cet espoir, monsieur, je vous prie de daigner vouloir bien agréer l'hommage de gratitude que vous offre, par avance, mon

cœur émerveillé, gratitude inaltérable, croyez-le, et, si j'ose dire, imputrescible.
« Philippe RANDON, propriétaire. »
M. Randon relut, non sans quelque complaisance pour lui-même, cette lettre où il distillait une vengeance subtile et qu'il avait pris plaisir à empoisonner de civilités caustiques: il la fit tenir au fermier de Jarnosse et attendit la réponse. Ce fut Primages qui la lui apporta. Dès qu'il vit paraître l'homme qui « avait lu », M. Randon se mit sur la défensive, bien résolu, cette fois, à ne point reculer, ni capituler, mais à foncer droit sur l'ennemi. Sa surprise fut à son paroxysme d'entendre le fermier lui déclarer d'une voix très calme, en l'abordant:
— Monsieur Randon, j'ai reçu votre lettre. Eh bien, là, vrai, vous exagérez!
— Je vous réclame ce qui m'est dû!
— J'exagère! En quoi, s'il vous plaît? Parce
— Du tout, reprit Primages, vous avez raison; un propriétaire, c'est un propriétaire.
— Hélas!
— Et comment voulez-vous donc, monsieur Randon, que les paysans, que vos fermiers vous respectent, si vous les traitez comme ça?
— Je ne les traite que trop bien.
— C'est ça que je vous dis. Avec des manières comme ça, vous n'en viendrez jamais à bout!... Monsieur Randon, je vas vous dire carrément la vérité: vous êtes un bon homme et ça se sait, ça se voit, ça se répète et on ne se gêne pas avec vous parce que vous ne faites peur à personne. Vous savez: dans nos campagnes, ils aiment à geindre. Les journaux, pour vendre leur papier, les députés, quand ils font leur boniment avant les élections et qu'ils vantent chacun leur baume, disent aux gens qu'ils sont archimécontents, qu'ils sont tondus par les riches, et patati, et patata, que ça ne peut pas durer comme ça, qu'il faut, à tout prix, que ça change. Les gens ne demandent qu'à le croire, pard! Ça fait toujours plaisir qu'on vous plaigne: chacun aime ça. Tenez, il y a ma femme: quand elle est malade, si j'ai le malheur de l'écouter et de la plaindre, alors, ça n'en finit plus et sa maladie dure le double de temps!... Eh bien, monsieur Randon, quand vos fermiers vous racontent qu'ils se

serrent le ventre, que les temps sont durs, que c'est la misère pour le monde, vous avez toujours l'air d'être de leur avis. Faut pas les écouter, voyons. Autrement, ils vous rouleront... On dirait toujours que vous avez honte d'être propriétaire, que vous leur en demandez pardon. Ils sentent ça. Mais, nom d'un chien, ça n'est déjà pas si régaland d'être propriétaire par le temps qui court! Ça ne rapporte pas si gros, aujourd'hui... avec les impôts, les réparations...
En écoutant ce discours qu'il ne voulait point interrompre, M. Randon avait l'air quelque peu hébété de l'homme qui ne comprend pas. Comment, c'était Primages, le collectiviste, le communiste, Primages qu'il considérait comme une façon de Ravachol champêtre qui lui tenait ces propos de sagesse! Il flaira un piège tendu à sa candeur de bourgeois: un instant, il soupçonna Primages d'être venu se moquer de lui, et, vraiment, l'ancien professeur convenait, en lui-même que, si son fermier avait de telles intentions, s'il faisait une pareille réponse à la lettre ironisante qu'il avait reçue, c'était, incontestablement, un « malin » et que lui, Philippe Randon, se trouvait roulé une fois de plus.
— Primages, fit-il sévèrement, combien êtes-vous rétribué par votre parti pour venir vous payer ma tête, à domicile?
— Mais, je ne me paye pas votre tête! s'écria Primages avec un accent de sincérité qui impressionna M. Randon. Ah! ça non!
— Mais alors?
— J'ai changé d'idées.
— Et comment ça s'est fait, ce prodige?
— J'ai réfléchi, voilà tout, dit Primages. Il y a un tas de députés et de gens comme ça qui, une fois qu'ils sont en place, s'aperçoivent qu'ils ont promis au peuple plus de beurre que de pain et que ça ne se peut pas. Alors ils enlèvent du beurre...
— Autrement dit, ils réfléchissent.
— Oui, c'est ça, j'ai fait comme eux. Tenez, Monsieur Randon, avec vous, je me sens à l'aise, je vas tout vous dire. Ma femme — elle est joliment pleignarde, mais y a pas meilleure — ma femme avait un frère qu'était comme qui dirait aubergiste, un marchand de vins, mais comme il n'y en a pas à Mar- nant, je vous prie de le croire!

— Un bistrot s'écria M. Randon, les yeux noyés d'admiration, matin!... Mais, vous ne m'aviez pas dit que vous étiez si bien apparenté! Vous aviez un parent, bistrot, vous, Primages?
— Oh! répondit-il humblement, un mastroquet, comme ils appellent ça, dans les villes.
— Un bistrot! Un bistrot! Ah! mais, ce n'est pas donné à tout le monde d'avoir un beau-frère si haut placé! Savez-vous que ce n'est pas rien, un bistrot! Il n'y en a pas un en France qui ne puisse regarder les pasteurs de peuple, un député, un sénateur, un ministre, un quelconque de nos maîtres, sans avoir le droit de lui dire, et l'autre: « Qui t'a fait roi? » Et vous n'en étiez pas plus fier pour ça: ce qui prouve votre bon naturel!
— Ah! dame, c'était une bonne maison! Quand j'étais là dedans, j'en avais la berluce. Des glaces partout où qu'on se voyait de la tête aux pieds, des dorures en veux-tu, en voilà, un comptoir qu'on aurait dit qu'il était en vif argent. Et il s'en avalait là dedans, de l'absinthe et des autres liquides... Quand vous pensez, monsieur Randon, qu'il y avait trois garçons qui s'échamaient, du matin au soir, à servir les clients...
— Je pense surtout, Primages, interrompit M. Randon, que vous vous égarez. Je cherche la relation entre le zinc de votre bistrot de beau-frère et... votre conversation.
— Je vas vous dire, reprit le fermier. Mon beau-frère ne se contentait pas de vendre de l'absinthe, de l'amaret, du vermouth et des alcools, il en buvait.
— Alors?
— Alors, naturellement, il en est mort, et ma femme a hérité de lui une centaine de mille francs, pour le moins! Même que l'Etat nous a écorchés pour les droits de succession, un vol, quoi! Du douze du cent: c'est honteux.
M. Randon ne put réprimer plus longtemps l'envie de rire qui lui chatouillait la gorge; il éclata.
— Je vois ce que vous entendez par réfléchir, fit-il... Ah! c'est vraiment un délicieux animal qu'un loup apprivoisé! ajouta-t-il comme se parlant à lui-même.
— Je vas vous demander un petit service,

reprit le fermier, c'est de ne rien dire à personne de ce que je vous apprends là. Si on savait que j'ai hérité, que je suis riche, eh bien, on m'emprunterait de l'argent de tous côtés. Si on voulait écouter tout le monde, on n'en finirait plus de donner!
— Allons, fit M. Randon narquois, votre conversion est complète, autant qu'elle a été rapide! Plutus, le dieu de l'or, vous serait apparu en personne...
— Plutus, déclara Primages, je ne connais pas cet oiseau-là! Encore un Américain, sans doute!
— Il méritait de l'être: en tout cas, il n'était pas de la sociale le pauvre... Vous ne saurez jamais, Primages, combien je vous admire! Voilà maintenant que vous parlez en vrai bourgeois bourgeois: « On ne peut pourtant pas donner à tout le monde! » Dire que vous avez trouvé ça tout seul! Quelle puissance d'intuition! Ah! vous avez marché vite!
L'entretien se poursuivit; Primages, sans fausse honte, avec l'ardeur du néophyte, confessa sa foi dans la vertu du capital: c'était là une chose sacrée et, péremptoirement, il s'opposait à ce qu'on y touchât. Il se sentait prêt à le défendre contre un monde d'ennemis. A l'idée malicieusement émise par M. Randon que l'Etat, passé au collectivisme, pouvait bien, un jour ou l'autre, accaparer le capital, Primages était pris d'une fureur sainte. Il appelait au secours tout ce qu'il peut rester, en notre pays, de puissances conservatrices, il poussait des cris d'effroi à réveiller tous les nonchalants qui, au lieu de veiller au danger, somnolent sur leurs titres de rente: cet ancien « partageux » devenait l'oiseau du Capital. (A suivre)

UNION COOPÉRATIVE IMMOBILIÈRE
SON BUT: Achat d'immeubles en Suisse
SECURITE: U.C.I. s'interdit toute spéculation
AVANTAGES: Parts de 200 frs. Titres de 1000 et 5000 frs. facilement transmissibles. Rapport 5 1/2 à 6%
Souscriptions et renseignements, Siège social, 6, Rue Petitot, GENEVE
On souscrit dans toutes les banques